

**Section 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise****1.1 Identification du produit**

Formulaire produit Mélange  
Nom commercial PRECAST RELEASE 80(250)  
Code produit P80250

**1.2 Les usages identifiés de la substance ou du mélange et utilise conseillé contre**

Utilisation Industrielle. Pour usage professionnel seulement.

**1.2.2 utilise conseillé contre**

Aucune information supplémentaire disponible

**1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

NOX-CRETE MANUFACTURING INC  
1444 SOUTH 20th Street  
Omaha, NE 68108  
Tél : 402-341-2080  
Télécopieur : 402-341-9752  
E-Mail : [corporate@nox-crete.com](mailto:corporate@nox-crete.com)  
Site Web : [www.nox-crete.com](http://www.nox-crete.com)

**1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence Chemtrec (800) 424-9300  
Chemtrec en dehors des ÉTATS-UNIS 703-527-3887

**Section 2. Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Asp. Tox. 1 H304

Texte complet des phrases H voir section 16

**Physiochimiques néfastes, à la santé humaine et les effets sur l'environnement**

Aucune information supplémentaire disponible

**2.2 Éléments de l'étiquette**

Pictogrammes de danger



mot de signal

Danger

Les déclarations de danger

H304- Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Les énoncés de précaution

Prévention:

P264 - Laver soigneusement la peau exposée après avoir manipulé

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation (HPR)* (WHMIS 2015)

**Réponse** P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin.  
P331 - NE PAS faire vomir

**Stockage:** P405 - Garder sous clef.

**Élimination:** P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale /.

### 2.3 Autres risques

Texte intégral des R, H et EUH phrases: voir section 16

## **Section 3. Composition / informations sur les composants**

### 3.1 Substances

Non applicable

### 3.2 Mélange

Name	Identificateur de produit	%
Distillats de pétrole, hydrotraités	Secret De Commerce	60--100

Conformément à 29 CFR 1910.1200 (i) l'identité chimique spécifique (et / ou) la concentration est retenu comme Secret commercial, tandis que toutes les propriétés et les effets sanitaires et de sécurité sont inclus dans le SDS.

## **Section 4. Mesures de premiers secours**

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Les premières mesures d'aide général** Obtenir un avis médical/attention si vous ne vous sentez pas bien. Ne jamais donner quoi que ce soit par La bouche à une personne inconsciente.

**Les premières mesures d'aide après inhalation** Si les expériences individuelles des nausées, des étourdissements, a de la difficulté à respiration rechercher un professionnel de la santé immédiatement. Dans tous les cas de doute, ou si les symptômes persistent, consultez un médecin. Déposer à l'air frais et la garder au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin/médecin.

**Les premières mesures d'aide après un contact avec la peau** Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Déposer ou retirer Immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou sous la douche. Laver immédiatement avec du savon et de l'eau en abondance.

**Première mesure d'aide après un contact avec les yeux** Lorsque les lentilles de contact sont usées, les retirer si possible. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 10 à 15 minutes tout en maintenant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

**Les premières mesures d'aide après l'ingestion** Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux Immédiatement.

### 4.2 Plus important les symptômes et effets, aigu et retardé

**Symptômes/blessures après inhalation** Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Une surexposition aux vapeurs peut entraîner des maux de tête, des nausées, de la somnolence ou des étourdissements.

**Symptômes/blessures après un contact avec la peau** Peut causer une irritation de la peau ou sensation de brûlure

**Symptômes/blessures après un contact avec les yeux** Peut causer une irritation des yeux ou des blessures

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)***Symptômes/blessures après ingestion**

Peut provoquer une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac.

**4.3 Indication d'une attention médicale immédiate et le traitement spécial requis**

Aucune information supplémentaire disponible

**Section 5. Lutte incendie mesures****5.1 Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Utilisez extinction d'incendie les moyens appropriés pour les matières environnantes.

Produit chimique sec, mousse, dioxyde de carbone

Ne pas utiliser de jet d'eau lourde

**IMPROPRES moyens d'extinction****5.2 Dangers spéciaux découlant de la substance ou du mélange****Réactivité**

Produits de décomposition thermique peut entraîner un risque pour la santé.

**5.3 Conseils pour les pompiers****Lutte incendie instructions**

Ce matériau libère des vapeurs lorsque la température dépasse la température ambiante. Les vapeurs peuvent causer un incendie instantané. Utiliser un jet d'eau ou de brouillard pour refroidir les contenants exposés.

**Équipement de protection pour les pompiers**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (SCBA) et Équipement de protection complet lorsque les combats tout incendie chimique.

**Autres informations**

Le chauffage ou la combustion nocifs gaz/vapeurs peuvent être libérés. Ce produit peut causer la parole à devenir glissant.

**Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions personnelles, les équipements de protection et les procédures d'urgence****Mesures générales**

Éliminer toute source d'inflammation. Endiguer ou confisquer le produit déversé. Prendre les précautions nécessaires pour assurer sa propre santé et la sécurité avant de tenter le contrôle des déversements ou de nettoyage

**6.11 Équipement de protection individuelle**

Équiper l'équipage nettoyage muni de l'équipement de protection approprié.

**6.2 Précautions pour l'environnement**

Empêcher l'entrée aux égouts et eaux publiques. Prévenir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou eaux publiques.

**6.3 Matériaux et méthodes de confinement et de nettoyage****Méthodes de nettoyage**

Imprégnez-vous de déversements de matières solides inertes, comme l'argile ou de la terre de diatomées. Recueillir en étanche à la vapeur les conteneurs et s'en débarrasser de façon appropriée.

**Section 7. Manipulation et stockage****7.1 Précautions de manipulation****Mesures de protection**

Se laver les mains et autres zones exposées avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer et de quitter son lieu de travail. Assurer une bonne ventilation dans les zones de travail à prévenir la formation de vapeurs. Lorsque vous n'utilisez pas tenir les récipients hermétiquement fermés. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**Mesures d'hygiène****7.2 Conditions de stockage dans des conditions de sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités**

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation (HPR)* (WHMIS 2015)

<b>Conditions de stockage</b>	Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les contenants hermétiquement fermé jusqu'à utilisation.
<b>Matières incompatibles</b>	Acides, un contact prolongé avec de l'aluminium, laiton, bronze, cuivre, plomb, étain, zinc ou autres métaux ou alliages sont sensibles aux alkalis
<b>Température de stockage</b>	Conservez dans un endroit frais et sec, loin des sources d'ignition.

**Section 8. Contrôles de l'exposition/protection personnelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

<b>Nom des ingrédients</b>	<b>Limites d'exposition professionnelle ACGIH TLV (États-Unis, 1/2006)</b>
Distillats de pétrole, hydrotraités	TWA: 5 mg / m3 8 heures que le brouillard d'huile

**8.2 Contrôles de l'exposition****Les contrôles d'ingénierie****Protection des yeux et du visage****Protection de la peau****Protection respiratoire**

Utiliser avec une ventilation suffisante pour tenir le produit les concentrations en vapeurs Spécifié ci-dessous TLV  
Lunettes chimiques et/ou face protections sont nécessaires afin d'éviter de possible Contact avec les yeux, irritation ou des blessures.  
Porter des gants et des vêtements de protection adaptés et bottes comme requis pour prévenir tout contact avec la peau. Laver la peau exposée fréquemment avec de l'eau et du savon. Vêtements souillés devraient être lavés avant de les réutiliser.  
Général ventilation de la pièce est normalement suffisante. Éviter de respirer les produit brume ou de vapeurs. L'utilisation d'un respirateur approprié est recommandé lorsque les concentrations dépassent les TLV.

**Section 9. Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations de base sur les propriétés physiques et chimiques**

<b>Apparence</b>	Effacer la paille liquide coloré
<b>Odeur</b>	Doux
<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Pas de données disponibles
<b>PH</b>	Pas de données disponibles
<b>Point de fusion</b>	Pas de données disponibles
<b>Point de congélation</b>	Pas de données disponibles
<b>Point d'ébullition</b>	205 C (400 F)
<b>Point d'éclair</b>	> 88 C (190 F)
<b>Relative taux d'évaporation (acétate de butyle= 1)</b>	Pas de données disponibles
<b>Norme d'inflammabilité (solide, gaz)</b>	Combustible
<b>Inférieur/supérieur limites explosives</b>	Pas de données disponibles
<b>Pression de vapeur</b>	Pas de données disponibles
<b>Densité de vapeur</b>	Pas de données disponibles
<b>Densité relative (masse spécifique)</b>	0,88 Kg par litre 7.3 lb par gallon
<b>Solubilité</b>	L'eau : négligeable
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas de données disponibles
<b>Température d'auto-ignition</b>	Pas de données disponibles
<b>Viscosité</b>	Pas de données disponibles

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation (HPR)* (WHMIS 2015)**Teneur en COV** <250 grammes par litre**Section 10. Stabilité et réactivité**

<b>10.1 Réactivité</b>	Aucune information supplémentaire disponible
<b>10.2 La stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Les températures extrêmes hautes ou basses.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Acides forts, alcalis et agents oxydants.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	Le monoxyde de carbone, dioxyde de carbone

**Section 11. Informations toxicologiques****11.1 Informations concernant les effets toxicologiques**

<b>Toxicité aiguë</b>	Pas d'effets indésirables attendus sous utilisation prévue.
<b>Irritation/Corrosion cutanée</b>	Peut causer une irritation de la peau
<b>Yeux</b>	Mai causes une irritation des yeux et des dommages.
<b>La respiration et de sensibilisation de la peau</b>	Peut causer une irritation respiratoire
<b>Mutagenèse des cellules germinales</b>	Non classé
<b>Carcinogénicité</b>	Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène par le National Toxicology Program, l'Occupational Safety and Health Act, ou de l'Agence internationale pour la recherche sur le cancer (IARC)
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Non classé
<b>Certains organes cibles toxicité</b>	
<b>Exposition unique</b>	Non classé
<b>Exposition répétée</b>	Non classé
<b>Danger d'aspiration</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

**Section 12. Informations écologiques**

<b>12.1 Écotoxicité</b>	Non-établi
<b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>	Non établi
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b>	Non établi
<b>12.4 La mobilité dans le sol</b>	Aucune information supplémentaire disponible
<b>12.5 Autres effets néfastes</b>	Éviter le rejet dans l'environnement

**SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination**

<b>13.1 Traitement des Déchets méthodes</b>	L'utilisateur de ce matériau a la responsabilité de disposer des éléments non utilisés, des résidus et des conteneurs en conformité avec toutes les locaux, de l'état ainsi que les lois et règlements fédéraux concernant le traitement, de stockage et d'élimination de déchets dangereux et déchets non dangereux.
---	---

**SECTION 14. Information sur les transports**

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)***Conformément à DOT****14.1 Numéro ONU****Sous 119 gallons américains, seule conteneurs** Pas marchandises dangereuses dans le sens des règlements de transport.**Plus de 119 gallons américains, conteneurs simples** UN1268**14.2 Nations unies Nom d'expédition** Petroleum Distillates, N.O.S.**14.3 Classe de danger (es)****Sous 119 gallons américains, seul conteneur** Non applicable**Plus de 119 gallons américains, seul conteneur** 3**14.4 Groupe d'emballage****Sous 119 gallons américains, seul conteneur** Non applicable**Plus de 119 gallons américains, seul conteneur** PG III**Conformément aux dispositions de l'ADR/RID/ADNR/IMDG / OACI/IATA****14.1 Numéro ONU** de produits dangereux dans le sens des règlements de transport.**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** Non applicable**14.3 Classe de Transport (es)** Non applicable**14.4 Groupe d'emballage** Non applicable**14.5 Risques environnementaux** Aucune information supplémentaire disponible**14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur** Aucune information supplémentaire disponible**14.7 Transport en vrac selon****L'annexe II de MARPOL 73/78 et le Code IBC** Aucune information supplémentaire disponible**14.8 Transport en vrac selon****CFR 49 173,15** Non applicable**SECTION 15. Informations réglementaires****15.1 La sécurité, la santé et l'environnement réglementation/législation spécifique pour la substance ou le mélange****15.1.2 Règlements USA****Section 313**

Ne contient aucun ingrédient ou au-dessus du niveau de déclaration De Minimus

**La TSCA**

Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

**Proposition 65**

Aucun des ingrédients est listé

**15.1.3 Le Canada Règlements**

Cette SDS a été préparée conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux (HPR) (SIMDUT 2015) et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par l'HPR.

**DSL**

Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

**15.2 Sécurité chimique évaluation**

Un produit chimique Évaluation de sécurité n'a pas été effectuée.

**Section 16. Autres informations**

Date d'émission

6-2-2016

Version

2.5

Numéro

770-F

Date de publication de la version précédente

10-2-2015

Préparateur

Nox-Crete Manufacturing Inc.

**Documentation de référence**

Les informations contenues dans le présent document est basé sur les données disponibles pour nous et on pense que c'est correct. Étant donné que cette information peut avoir été obtenue en partie de laboratoires indépendants ou d'autres sources qui ne sont pas sous notre supervision directe, aucune représentation n'est faite que l'information est exacte, fiable, complet ou le représentant et l'acheteur peut se fonder sur ce sujet que les acheteurs à risque. Nous n'avons fait

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation (HPR)* (WHMIS 2015)

---

aucun effort pour censurer ou de dissimuler certains aspects néfastes de ce produit. En outre, nous ne pouvons pas prévoir ou de contrôler les différentes conditions dans lesquelles cette information ou nos produits peuvent être utilisés, nous ne faisons aucune garantie que les domaines de la santé et/ou des mesures de sécurité que nous avons suggérée sera suffisante pour tous les individus et /ou des situations de sa manipulation ou utilisation. De même, nous n'avons aucune garantie ou garantie de quelque nature que ce soit que l'utilisation ou l'élimination de ce produit est en conformité avec toutes les fédérales, d'état ou lois locales. C'est l'obligation de chaque utilisateur du produit mentionné dans le présent document pour déterminer et satisfaire aux exigences de toutes les lois applicables.

#### Avertissement

Les informations contenues dans ce document sont considérées correctes à partir de la date d'émission. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE EST EXPRIMÉE OU EST IMPLICITE CONCERNANT L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DE CETTE INFORMATION OU DU PRODUIT, LA SÉCURITÉ DE CE PRODUIT, OU LES DANGERS LIÉS À SON UTILISATION. Ces informations et le produit sont meublées à la condition que la personne qui les reçoivent doivent faire sa propre détermination quant à l'adéquation du produit à son usage particulier et à la condition qu'il assume le risque de l'usage de celle-ci. (NOX-crète MANUFACTURING INC)

#### Texte intégral des R, H et EUH phrases

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires      Asp. Tox. 1

P264 - Laver soigneusement la peau exposée après avoir manipulé

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin.

P331 - NE PAS faire vomir

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale /.